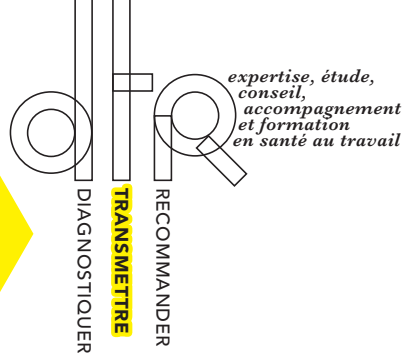


FORMATION AGRÉÉE OBLIGATOIRE **[initiale]**  
**SANTÉ SÉCURITÉ CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)**  
 POUR LES MEMBRES DU CSE  
 5 JOURS (35 heures)

**PUBLIC:**  
 Membres  
 titulaires  
 et suppléants  
 CSE



**ENJEUX :** tous les membres du CSE doivent bénéficier d'une formation dans le cadre de l'exercice de leur fonction, en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Durant ce stage, il s'agira de mieux connaître le rôle, les missions du CSE, ses moyens pour fonctionner, son budget, l'organisation de ses réunions, son règlement intérieur etc. La formation portera également sur l'analyse des risques professionnels et les outils à disposition des membres du CSE pour remplir leur rôle de veille et d'alerte : le Document Unique d'évaluation des risques professionnels, la construction d'un plan de prévention, les inspections, les enquêtes.

**OBJECTIFS :**

- *Disposer des connaissances légales en matière de santé, sécurité, conditions de travail (SSCT) ;*
- *Appréhender les responsabilités des membres du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions du Travail ;*
- *Savoir identifier les risques professionnels et leurs facteurs d'apparition, par le biais de l'analyse des situations de travail ;*
- *Être capable de mener des inspections et des enquêtes SSCT ;*
- *Utiliser des méthodes et outils d'analyse du travail et des risques professionnels ;*
- *Pouvoir s'impliquer dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, notamment au travers du DUERP.*

**MODALITES PEDAGOGIQUES**

- Présentiel
- Apports théoriques
- Analyse des besoins des participants
- Adaptation des formateurs au contexte et aux situations rencontrées des participants
- Exercices de mises en situation, échanges, débats à partir de l'expérience des participants et des difficultés qu'ils ont rencontrées
- Remise de supports pédagogiques

**TARIF :**

devis sur demande

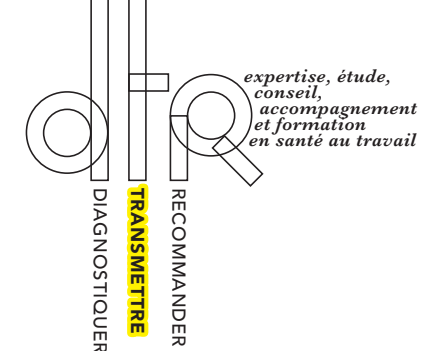
**INTERVENANTS :**

consultante  
 en santé au travail

**COORDONNÉES :**

contact@dtrconseil.com  
 07 56 98 11 67

FORMATION AGRÉÉE OBLIGATOIRE **[initiale]**  
**SANTÉ SÉCURITÉ CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)**  
 POUR LES MEMBRES DU CSE



**PROGRAMME DE LA FORMATION**

**Cadre réglementaire et législatif, définitions générales**

- Le cadre réglementaire et législatif : principaux textes, principes généraux
- Les obligations et la responsabilité de l'employeur
- Qu'est-ce que la prévention ?
- Les acteurs en matière de prévention

**Le champ d'application du CSE et les membres du CSE**

- Le champ d'application du CSE
- Les missions du CSE
- Les attributions du CSE
- Le champ d'application de la CSSCT
- Les membres élus du CSE
- Les représentants de proximité

**Les moyens de fonctionnement du CSE**

- Les réunions, l'ordre du jour, les procès-verbaux et les votes
- Les alertes : droit de retrait et danger grave et imminent (DGI)
- Le processus d'information-consultation : enjeux et principes

**Les moyens d'analyse du CSE en matière de SSCT**

- Le champ d'analyse des conditions de travail et l'analyse de l'activité
- Les enquêtes et les inspections
- La méthode de l'arbre des causes
- Le recours à un expert

**La démarche de prévention**

- La démarche d'évaluation des risques et le DUERP
- Les familles de risques professionnels

**Les RPS, définitions générales, identification des symptômes et moyens de prévention**

- RPS, stress, burn-out, harcèlement, de quoi parle-t-on ?
- La différence entre facteurs de risques psychosociaux, risques psychosociaux et troubles psychosociaux